

## La CAMEIC lance ATRIDE, L'Assurance chômage des TRavailleurs non salariés, des Indépendants et des Dirigeants d'Entreprise

Paris, le 29 avril 2008 - Avec ATRIDE, la CAMEIC complète sa gamme d'assurances chômage et couvre désormais toutes les catégories :

- cadres et autres salariés du secteur privé avec ses assurances AGAPE et APRÈS ;
- chefs et dirigeants d'entreprise, travailleurs non salariés, indépendants, ainsi que toute personne exerçant une activité professionnelle, non couverte par l'assurance chômage de l'UNEDIC, avec cette nouvelle assurance ATRIDE.

*« Nous avons créé AGAPE en 1997, la première assurance chômage complémentaire en France pour les cadres salariés du secteur privé. Ces 10 ans d'expérience nous ont permis d'enrichir notre offre, d'une part avec APRÈS il y a deux ans, qui assure la protection des revenus de tous les salariés, et d'autre part avec ATRIDE aujourd'hui, qui concerne tous ceux qui, salariés ou non ne peuvent bénéficier du régime de l'UNEDIC, en particulier les chefs d'entreprise, les travailleurs non salariés et les indépendants.*

*La demande d'une assurance simple à un coût acceptable comprenant des prestations de qualité était très forte et nous nous devons d'y répondre.*

*Désormais, la CAMEIC s'impose comme le spécialiste de l'assurance chômage en France avec une réponse adaptée à chaque catégorie. »* explique Jean-Michel PLA, Directeur Général de la CAMEIC.

### ➤ ATRIDE, l'assurance chômage des dirigeants d'entreprise

La garantie ATRIDE s'adresse à toute personne, salariée ou non, ne pouvant bénéficier de l'assurance chômage de l'UNEDIC, tels que dirigeant, mandataire social, associé, artisan, commerçant, indépendant, profession libérale..., et la protège contre une éventuelle perte d'emploi.

En effet, le régime d'assurance chômage de l'UNEDIC laisse de côté nombre de personnes exerçant une activité professionnelle. Il s'agit bien sur de tous ceux qui ne sont pas salariés, mais aussi de certains salariés, notamment les mandataires sociaux et dirigeants d'entreprise.

En souscrivant à ATRIDE, l'Assuré bénéficie en cas de perte d'emploi, **d'un revenu de remplacement** dans les cas suivants :

- procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire de l'Entreprise ;
- fusion, absorption, restructuration de l'Entreprise provoquée par une contrainte économique ;
- révocation du mandat social (à condition que l'Assuré ait souscrit à cette garantie).

De plus, **une garantie en cas de décès ou d'invalidité (P.T.I.A.) accidentels** permet à l'Assuré ou à ses ayants droit de bénéficier d'un remboursement des cotisations versées, et d'un capital égal à 12 mois de prestations.

➤ **ATRIDE : le choix entre deux niveaux de couverture et une option « révocation »**

L'Assuré peut choisir entre deux niveaux de prestations et trois durées d'indemnisation, avec en option supplémentaire : une garantie « révocation ».

- **ATRIDE CROISIÈRE** couvre, après 12 mois de carence, l'Assuré à hauteur de 60% du revenu professionnel de base pour une durée de 12, 18 ou 24 mois.

- **ATRIDE CONFORT** couvre, après 18 mois de carence, l'Assuré à hauteur de 100% du revenu professionnel de base pour une durée de 12, 18 ou 24 mois.

- **LA GARANTIE REVOCATION** qui complète les deux autres garanties, en couvrant, après 24 mois de carence, la révocation de l'Assuré à hauteur de 60% du revenu professionnel de base et pour une durée maximale de 12 mois.

L'allocation est versée à compter du jour de la perte d'emploi effective. Si l'Assuré continue à percevoir une rémunération, ou s'il retrouve une rémunération inférieure à l'allocation (salaire, pension de retraite, pension d'invalidité, allocation ASSEDIC), ATRIDE lui verse le complément entre le montant de son allocation due et le montant du nouveau revenu professionnel, et cela jusqu'à épuisement du montant de la garantie.

Pour adhérer à la garantie ATRIDE et bénéficier de celle-ci, il est nécessaire pour l'Assuré et pour l'Entreprise de remplir certaines conditions.

➤ **AGAPE et APRÈS : Les assurances chômage les plus avantageuses sur le marché pour les salariés bénéficiaires du régime de l'UNEDIC**

Les produits AGAPE et APRÈS, respectivement destinés aux cadres et aux salariés, permettent d'être protégés financièrement contre le risque de chômage.

Avec AGAPE, l'Assuré bénéficie d'une indemnité complémentaire de l'allocation de retour à l'emploi (A.R.E.) versée par une ASSEDIC, qui lui permet de rétablir son salaire.

APRÈS, offre à l'Assuré la possibilité de souscrire à un complément de revenus à l'allocation de retour à l'emploi (A.R.E.) versée par une ASSEDIC, en choisissant librement le montant forfaitaire qui viendra compléter son allocation ASSEDIC en cas de chômage.

AGAPE et APRÈS rencontrent un succès pérenne auprès des sociétaires de la CAMEIC, avec des améliorations constantes (garanties assistance et accidents en inclusion gratuites), et dont les cotisations viennent d'être revues à la baisse au 1<sup>er</sup> avril 2008 (effectivement les primes ont été diminuées de 22% et 25% pour AGAPE et APRÈS).

De plus, les sociétaires ayant bénéficié des prestations de la CAMEIC au cours d'une période de chômage renouvellent leur adhésion à près de 100 %, dès qu'ils ont retrouvé une activité salariée.

**La CAMEIC en bref**

*Née en 1907, la CAMEIC avait pour vocation initiale d'aider les entreprises à faire face aux pertes pécuniaires liées à des interruptions forcées d'activité. C'est aujourd'hui l'assureur incontournable de l'assurance chômage complémentaire, et le spécialiste de l'assurance annulation, notamment mariage.*

*La CAMEIC est membre de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) et de la Réunion des Organismes d'Assurance mutuelle (ROAM). Elle développe d'autres assurances de niche comme des assurances classiques, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.*

**Plus de renseignements sur [www.cameic.com](http://www.cameic.com)**

**CONTACT PRESSE**

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES  
Aline DEBOST / Sandrine AUVRAY  
97, bd Malesherbes - 75008 PARIS  
Tél. : 01 58 22 21 15 – Fax : 01 42 93 08 01  
[cameic@auvray-associe.com](mailto:cameic@auvray-associe.com)